

## Commune de DOMMARTIN

### PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de DOMMARTIN

Séance ordinaire du 07 Mai 2020

**Convocation** : le 27 Avril 2020

**Affichage** : le 13 Mai 2020

L'an deux mille vingt, le 07 mai à dix-heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christian PALLIER, Maire.

**Présents** : Mesdames Martine CHANOINE, Rose-Marie ROGER, Christine MORELLE et Messieurs Alain BOILLY, Jean – Pierre CHANOINE, Christian PALLIER et Francis TANGHE.

**Absent(es)** : M<sup>me</sup> Béatrice FLAMMENT.

**Secrétaire de la séance** : M<sup>r</sup> Francis TANGHE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

#### **Approbation du Procès-verbal du conseil du 13 Mars 2020** :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **1) Délibération 07.2020 : Divers devis pour les travaux de la salle des Fêtes**

M<sup>r</sup> le Maire présente et explique les devis des différentes sociétés concernant la salle des fêtes aux membres du conseil suite au passage de la Commission de contrôle celle-ci a relevé des non-conformités pouvant amener à sa fermeture administrative pour toute manifestation avec restauration.

Afin de rendre la salle des fêtes conforme il y a lieu de procéder à sa remise en conformité. En effet, la location de la salle est source de revenus pour la commune, il faut savoir que la commission de contrôle qui est passé il y a 5 ans n'avait relevé aucune anomalie et depuis ce précédent passage, aucune modification de quel qu'ordre que ce soit n'a été effectué dans la salle des fêtes.

##### Mise en sécurité des installations électriques :

M<sup>r</sup> le Maire présente aux membres du conseil le devis établit par **CYNERGIE** qui s'estime à **3 564.48 € TTC dont le changement du tableau général.**

##### Faux – plafond en toile tendue :

M<sup>r</sup> le Maire présente aux membres du conseil le devis établit par **AZUR Déco** concernant la dépose et repose de plafond pour le passage des câbles qui s'estime à **1 152.00 € TTC.**

##### Moteur d'extraction :

M<sup>r</sup> le Maire présente aux membres du conseil le devis établit par **BERTRAND FROID** qui s'estime à **6 187.37 € TTC** Le changement d'extracteur doit pouvoir nous permettre de ne pas faire de cloison avec une porte anti-feu à la hauteur du bar actuel, ce qui dénaturerait la salle des fêtes.

Après avoir entendu l'exposé de M<sup>r</sup> le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable pour les **3 devis** d'un montant total de **10 903.85 € TTC.** Les membres du Conseil Municipal enjoignent Mr le maire de solliciter toutes les subventions possibles.

**2) Délibération 08.2020 : Subvention rentrée scolaire.**

Mr le Maire propose au conseil municipal de renouveler la subvention de rentrée scolaire aux enfants du RPI rentrant en 6<sup>e</sup> au Collège d'Ailly sur Noye.

Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'allouer une subvention de 50 € / enfants sur présentation du certificat de scolarité lors de leur entrée en 6<sup>e</sup>.

**3) Délibération 09.2020 : *Approbation des taux d'imposition 2020***

M<sup>r</sup> le Maire présente le tableau des taux d'imposition actuellement en vigueur sur la commune et demande à l'assemblée de délibérer à ce sujet et propose aux membres de Conseil Municipal de reconduire ces mêmes taux, sans augmentation.

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	13.72 %	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10.68 %	10.68 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.92 %	17.92 %
C F E	10.17 %	10.17 %
<b>Produit Fiscal Attendu</b>	<b>68 430 €</b>	<b>40 632 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents de maintenir le taux des 3 taxes pour 2020.

**4) Délibération 10.2020 : *Approbation du Budget Primitif 2020***

M<sup>r</sup> le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020. Il peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>DÉPENSES</b>	175 811.00 €	50 747.01 €
<b>RECETTES</b>	272 359.11 €	50 747.01 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

↳ **d'approuver** le budget primitif 2020 de la commune comme ci-dessus présenté.

**5) Délibération 11.2020 : *Groupement de commande de masques Hauts – de - France***

M<sup>r</sup> le Maire explique aux membres du conseil qu'au vue de la situation d'urgence inédite l'achat immédiat de protections pour les habitants, afin de faire face à la pandémie ou en limiter la propagation.

Considérant le contexte de pénurie en matière d'équipements de protections contre cette pandémie et plus particulièrement la pénurie de masques.

Considérant la proposition du groupement d'achat émanant des Hauts – de - France et l'inscription des crédits nécessaires sur la ligne 6068 du budget primitif 2020.

J'ai décidé de conclure, dans le cadre de l'urgence impérieuse de lutte contre le COVID-19, un marché pour l'achat de masques.

Après avoir entendu l'exposé de M<sup>r</sup> le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable pour le groupement de commande de masques.

**6) Gestion du déconfinement concernant la rentrée scolaire :**

M<sup>r</sup> le Maire explique aux membres du conseil que l'inspection Académie nous a contacté afin de recueillir les conditions nécessaires pour la réouverture de nos écoles suite au déconfinement prévue le 11 mai prochain. Il est conclu qu'une classe sera ouverte à Cottenchy le 11 mai prochain afin d'accueillir les enfants du personnel soignant (une dizaine de place sera disponible).

Concernant les enfants du regroupement scolaire aucun accueil sera assuré et aucun ramassage scolaire sera effectué. M<sup>r</sup> le Maire et Président du SISCO ont prient les mesures nécessaires en ce sens en établissement un arrêté.

**7) Questions diverses :**

- ↳ Logement communal : Mr Francis TANGHE informe les membres du conseil qu'une personne célibataire avec 3 enfants à souhaité visiter le logement de fonction. Cette visite à eu lieu ce jour à 14h, elle nous tiendra au courant de la suite à donner.
- ↳ Chien(s) : M<sup>r</sup> le Maire rappelle que les chiens doivent être tenu en laisse sur l'ensemble des rues et chemins de la commune, notamment dans le périmètre délimité par les panneaux d'entrées et de sorties d'agglomération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Fait à Dommartin,  
le 11 mai 2020  
Le Maire,  
Christian PALLIER